

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 078-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0367

Déposée le: 17.03.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Wenger (Spiez, PEV) (porte-parole)

Cosignataires: 9

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Allégements fiscaux pour les entreprises "sociales"

Le Conseil-exécutif est chargé d'alléger la fiscalité des entreprises « sociales ».

Développement

L'intégration professionnelle des personnes au chômage et des personnes fragilisées permet d'économiser dans l'aide sociale. Ces personnes touchent des revenus, mais en plus, elles retrouvent un quotidien structuré et leur dignité.

L'attribution du prix de l'étoile sociale à Berne et à Thoune (*Sozialstern*) montre bien qu'il existe un nombre respectable d'entreprises qui assument leur responsabilité sociale.

Ces entreprises devraient être récompensées par des allégements fiscaux, selon les critères suivants :

- Production ou vente de produits écologiquement et socialement irréprochables.
- Pas de versement de dividendes et réinvestissement des bénéfices dans l'entreprise.

- Inscription d'un but social au moins dans la charte ou la stratégie de l'entreprise et mise en œuvre depuis deux ans au moins (p. ex. intégration des personnes fragilisées, stages, etc.).
- Autres critères vérifiables.

Avec son tissu de PME, le canton de Berne présente les conditions idéales pour la mise en place d'une économie solidaire. Un centre de compétences pourrait être mis en place avec le *Ethikforum* de Thoune, des organismes similaires, l'Université et la haute école spécialisée.